



Association Libre Horizon  
La Petite Ferme de Maronnes  
14960 Meuvaines

Arromanches, le 1er juin 2023

Elsa Joly, Présidente

**Présidence de la République**  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

A l'attention de **M. Emmanuel MACRON,**  
**Président de la République**

Lettre ouverte au Président de la République

Objet : Parc éolien devant les plages du Débarquement - Fusionnons-le avec le parc récemment attribué au même opérateur (EDF) à 30 km plus au large.

Monsieur le Président,

Vous avez une nouvelle fois rappelé à Lyon, le 8 mai dernier, l'importance du devoir de mémoire et de transmission, et vous serez à Arromanches le 6 juin prochain.

Au même moment, l'UNESCO réouvre le projet de classement des Plages du Débarquement, gelé depuis 2019. Ce projet de classement fut initié le 6 juin 2014 par le Président François Hollande, qui déclarait à Ouistreham devant les chefs d'Etat du monde entier "Cette inscription rappellera le caractère sacré de ces lieux pour les préserver à tout jamais".

Depuis dix ans, Libre Horizon milite pour le déplacement plus au large des 64 éoliennes EDF prévues à 10 km des côtes de Courseulles et Arromanches dans le Calvados. En effet, l'emplacement actuel se situe en pleine zone maritime des Plages du Débarquement : il y a en mer la trace des combats, le port artificiel d'Arromanches, un champ d'épaves jusqu'à 20 km des côtes, conduisant les pouvoirs publics à en faire une des zones de protection UNESCO (zone 9 "vestiges subaquatiques").

Mais au-delà du classement UNESCO lui-même, nous nous mobilisons, de façon constructive, pour ne pas industrialiser le plus grand cimetière marin d'Europe, tout en comprenant les enjeux de la transition écologique auquel est confronté notre pays.

Fin mars, le consortium mené par EDF a été déclaré attributaire du prochain parc éolien en mer "Centre Manche 1", 30 km plus au nord que celui de Courseulles-Arromanches, en pleine mer. Ce prochain parc dispose d'avantages nombreux en comparaison de celui de Courseulles :

- A 32 km des côtes, le projet "Centre Manche 1" aura 47 éoliennes pour une puissance installée de 1000 MW, et ne coûtera aucune subvention publique grâce à un tarif de rachat garanti par l'Etat de 45 Eur / MWh.
- A l'inverse, le projet de Courseulles-Arromanches, à 10 km des côtes, comptera 64 éoliennes pour une puissance installée de 448 MW, et coûtera 3 milliards de subventions publiques à cause d'un tarif de rachat garanti par l'Etat de 138 Eur / MWh.

Ainsi, le projet de Courseulles-Arromanches qui n'a encore aucune fondation en mer installée, est déjà triplement obsolète :

- Les 64 éoliennes de Courseulles produisent deux fois moins d'électricité que les 47 éoliennes de nouvelle génération prévues pour le nouveau projet : il suffirait de 32 éoliennes de plus au large pour éviter le projet de Courseulles, et ainsi réduire de moitié la neutralisation des zones de pêche imposée par le projet
- Les coûts de construction ayant fondu en 10 ans, et le soutien initialement prévu à une filière française naissante (autour d'Alstom et Areva) n'ayant plus de raison d'être (abandon des industriels français au profit de l'américain General Electric et de l'allemand Siemens), il est légitime de repenser à minima les conditions d'exécution du projet de Courseulles dont le coût pour la collectivité publique est sans comparaison avec les projets équivalents actuels en Europe
- Enfin, il est désormais établi que l'hostilité de la population est forte envers une implantation si proche des côtes : le projet de Saint-Nazaire (80 éoliennes situées à 12 km de La Baule) laisse un goût très amer aux élus locaux, habitants et vacanciers qui ont largement évoqué dans la presse le sentiment d'avoir été trompés sur les impacts visuels.

Même en mer, le sujet éolien est devenu un facteur de grande discorde dans la population. Nous pensons qu'au-delà des arguments rationnels déjà évoqués, la fusion du parc de Courseulles-Arromanches avec celui de Barfleur (Centre Manche 1) serait une très belle sortie par le haut de la situation actuelle : l'acceptation de la nouvelle zone d'implantation serait totale - élus, habitants, vacanciers, pêcheurs - du fait de la réduction de l'emprise en mer, de l'éloignement des zones de pêche côtière (les coquilles saint-jacques se pêchent à 15 km des côtes) et des impacts visuels totalement négligeables.

Surtout, la fusion de ces deux projets d'EDF dans la zone Centre Manche choisie par l'Etat permettrait la préservation des sites du Débarquement de façon définitive et redonnerait au cimetière marin de Normandie sa quiétude, sa solennité et sa vocation mémorielle intacte.

Comptant sur votre intervention personnelle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très respectueuse considération,

Elsa Joly,

Présidente de LIBRE HORIZON



PJ : Carte des emplacements actuellement prévus des projets éoliens en mer dans la Manche

